



## Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE Séance du 20 janvier 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Présents : 15** : Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, CAMBET Geneviève, COURTADE Christine, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LASSUS-PORTARIEU David, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire et SOULAGNET Christophe.

**Absents représentés : 3**      CAPELLE Bernard : procuration à COUTENET Jean-Louis  
SERVER Séverine : procuration à BOURIAT Jean-Claude  
SOMPROU Jean-Pierre : procuration à LIMERAT Bernadette

La convocation a été affichée le 14 janvier 2026

Secrétaire de séance : ZEROUAL Sylvie

### Objet 1 : Organisation du Temps scolaire 2026-2029

Le Maire rappelle à l'assemblée le décret du 24 janvier 2013 fixant à 4,5 jours le temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires puis le décret du 27 juin 2017 qui a permis le retour à la semaine de 4 jours sur dérogation.

Dans la commune, le temps scolaire est réparti sur 4 jours. La dérogation est accordée par l'inspecteur d'académie pour une durée de 3 ans renouvelables.

Cet accord résulte de la demande conjointe de la commune et la communauté éducative.

La commune d'OUSSE doit reformuler sa demande pour la période 2026-2029.

L'équipe éducative est favorable à une reconduction de la semaine sur 4 jours et le confirmera lors du conseil d'école qui se tiendra début février.

Il vous appartient de vous prononcer sur le maintien de la semaine sur 4 jours.

Après en avoir largement délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE le maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours (8 demi-journées).**

**Présents : 15 Exprimés : 18 Abstention : 0 Contre : 1 Pour : 17**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant appelée la séance est levée à 20h55.

Cette séance comporte la délibération suivante :

- 1- Organisation du temps scolaire 2026-2029